

Critères d'admissibilité au programme ATIVAD¹

Critères d'admissibilité

- Stabilité clinique de la maladie infectieuse
- Nécessité d'un traitement intraveineux
- Usager accepte de recevoir ce traitement à domicile et s'engage à respecter les principes fondamentaux du programme (incluant la fidélité au traitement et aux ordonnances)
- Accès à une voie veineuse sûre et stable
- Administration de la 1^{ière} dose sous supervision hospitalière

Critères d'exclusion

- Intolérance ou allergie au médicament intraveineux en cours
- Problème cognitif compromettant l'adhésion au traitement
- Incapacité physique compromettant le traitement (ex : capacité visuelle ou auditive problématique)
- Moyen de communication (téléphone) inaccessible
- Usager ne disposant pas d'un réfrigérateur (conservation des antibiotiques)
- Usager sans domicile fixe ou vivant dans un milieu insalubre
- Usage actif de drogue intraveineuse
- Antécédents suicidaires récents

¹Cette liste est non exhaustive et laisse place au jugement clinique.

